



Syndicat des travailleuses  
et travailleurs de Margo - CSN



## ERREURS SUR LES REER ENFIN LA FIN...

Montréal, le 17 octobre 2007.

Cette semaine vous allez recevoir, avec votre paye, une lettre de l'employeur qui mentionne qu'une analyse a été menée dans le dossier des REER.

C'est votre syndicat qui a entrepris cette démarche, il y a plus de 18 mois. À l'époque nous avons remarqué des anomalies à ce niveau, et nous avons demandé à l'employeur de faire une recherche adéquate.

L'employeur nous est revenu, et effectivement il a confirmé nos dires. Il a procédé à un ajustement des REER. Par contre, en regardant, encore, de façon attentive, nous avons remarqué que de nombreuses erreurs étaient non-correctées.

Malgré nos plaintes répétées, au responsable des ressources humaines, nous n'avions toujours pas de « retour d'appel » autre que celui, « Oui oui ça s'en vient ». La majorité des documents qui nous étaient présentés contenaient de nombreuses erreurs. En peu de temps nous pouvions démolir les pseudo explications. C'est ce dossier qui a, probablement, mené au congédiement de Jo-Anne Alard.

Comme les délais s'étaient de plus en plus, il y a 1 mois, votre syndicat a avisé l'employeur de son intention de faire connaître la situation qui prévalait dans les médias. À ce moment l'employeur nous a demandé de lui accorder un délai supplémentaire. Chose qui fut accordée.

Il y a deux semaines, nous avons rencontré Annie Richard, du service de la paye, qui a procédé à un examen complet des deux dernières années. Le rapport présenté, qui a été conçu de façon très professionnelle, était très claire, et méritait notre confiance, contrairement à ce qui avait été présenté par le passé.

Comme nous nous en attendions, des erreurs furent trouvées. Encore une fois l'employeur

avait omis de cotiser sa juste part dans le REER des travailleurs. Cette fois c'est près de 2000\$ qui était manquant, juste en cotisation de base de 2%. En émettant l'hypothèse que la majorité des travailleurs « accotent » l'employeur à 4%, c'est donc 10 000\$ qui manquait dans votre fond de pension!

Dans la lettre que vous allez recevoir, vous remarquerez un certain montant. Ce montant **ne représente que le 2% obligatoire** de l'employeur. **Il y a une case, si vous la cochez, autorisera l'employeur à prendre votre contribution volontaire (1, 2, 3 ou 4%). Par exemple, si vous cotisez à 4%, l'employeur prendra le double du montant qui est inscrit, sans compter qu'il cotisera aussi pour le double.** Nous vous recommandons de cocher cette case!!!

Comme je vous le mentionnais, ce dossier ne date pas d'hier, et plusieurs intervenants syndicaux y ont travaillé fortement. Je tiens à remercier, sincèrement, Stéphane Cardinal, Michel Parent, Pascal Jeanneau, Guy Dubé, et Daniel Chalus pour leur travail exceptionnel dans ce dossier.

Maintenant que ce dossier est presque réglé, il reste 2007 à compléter, nous allons nous attaquer à celui de l'assurance collective. En effet, l'employeur actuel semble refuser d'honorer sa parole. Par lettre d'entente, suite à un retrait de grief, il nous a signifié son accord pour revoir notre régime **d'assurance collective**. Maintenant nous attendons son « retour d'appel » depuis trop longtemps.

Syndicalement vôtre,

François Renaud  
Président du syndicat des travailleuses et travailleurs de Margo - CSN



---

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

**SAMEDI LE 3 NOVEMBRE 2007**

À L'OMNI-CENTRE  
375, boulevard Cardinal-Léger, Pincourt  
À 8:30